

Délibération n°7
Délégation de pouvoir spécifique
Marchés d'exploitation des installations de génie climatique
et des réseaux de distribution du Crous Lorraine sur la période 2025-2029 :
Lot 1 – Sud Lorraine
Lot 2 – Nord Lorraine

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 à L. 822-5 et R. 822-1 à R. 822-34,
VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
VU la délégation de pouvoir accordée au Directeur Général par le Conseil d'Administration le 14 mars 2024.

EXPOSÉ

Le Conseil d'Administration constitue l'assemblée délibérante du Crous Lorraine qui définit la politique générale de l'établissement. Le Conseil d'Administration peut déléguer certaines de ses attributions au Directeur Général dans les conditions et limites qu'il détermine.

Le Conseil d'Administration a autorisé le Directeur Général du Crous Lorraine à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres passés par le Crous Lorraine jusqu'à concurrence de 600 000 € HT par lot pour les marchés de services.

Une consultation a été lancée pour l'exploitation des installations de génie climatique et des réseaux de distribution du Crous Lorraine sur la période 2025-2029, en deux lots, l'un pour la zone géographique Lorraine Sud et l'autre pour la zone géographique Lorraine Nord.

Le montant de chacun de ces lots est susceptible de dépasser le plafond de 600 000 € HT, pour lequel le Conseil d'Administration a donné pouvoir au Directeur Général du Crous Lorraine.

Article 1 :

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général du Crous Lorraine, dans le seul but de préserver sa capacité opérationnelle, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution, et le règlement des marchés d'exploitation des installations de génie climatique et des réseaux de distribution du Crous Lorraine sur la période 2025-2029 pour le lot 1 : Sud Lorraine et pour le lot 2 – Nord Lorraine.

Nombre d'administrateurs constituant le conseil d'administration : 27

Quorum exigé : 9

Administrateurs présents : 18

Administrateurs représentés : 6

Total : 24

Décompte du vote :

ABSTENTION : 2

POUR : 22

CONTRE :

Fait à Nancy, le 15 octobre 2025

Le Président du Conseil d'Administration
Claudio GALDERISI

Recteur délégué à l'ESRI Grand Est

